

# TRANSPORT ADAPTÉ Demande d'inscription pour l'année 2024/2025

À retourner avant le 30 juin 2024

ÉLÈVE	REPRÉSENTANT LÉGAL OU RESPONSABLE 1
Nom:  Prénom:  Date de naissance:  Sexe: M F	Nom :
INFORMATIONS  Fauteuil électrique   Fauteuil léger pliant   Informations complémentaires au transport :	Commune:  Email:  Tel:  Portable:  Lien de parenté:  DEUXIÈME ADRESSE SI DIFFÉRENTE  (à remplir en cas de garde alternée ou de famille d'accueil)
DISPOSITIF SCOLAIRE*	Nom :
Classe Classe	Lieu-dit:
ULIS DEREA	Commune :       Email :         Tel :       Portable :         Lien avec l'enfant :       Postable :
Autres dispositifs	Lieff avec remain.
AUTRES DISPOSITIFS (hors scolaire)* Transport non assuré par le Département	SCOLARISATION
☐ IME ☐ ITEP☐ UEEA ☐ UEE	Nom de l'établissement :
*Pour les temps partagés, cocher plusieurs cases. Joindre la(es) décisions(s) d'affectation	
DATUME COOL AIDE	CARRE ALTERNÉETE
RYTHME SCOLAIRE	GARDE ALTERNÉE***
L M Me J  Aller**  Retour**	V Semaine paire :
**Aux horaires d'ouverture/fermeture de l'Établissement	***La signature des deux parents est exigée

Les informations recueillies sont enregistrées par le Département des Deux-Sèvres dans un fichier informatisé. Le traitement a pour finalité l'organisation du service de transport spécial des élèves handicapés vers les établissements scolaires, mis en œuvre dans le cadre des articles R.3111-24 et suivants du code des transports.

Les données recueillies concernent l'identité et les coordonnées du bénéficiaire et de son représentant légal, le handicap dont le bénéficiaire est affecté, les informations sur la scolarité du bénéficiaire et les modalités d'organisation des déplacements. Ces informations sont destinées aux services départementaux en charge de l'organisation du service, aux entreprises de transport réalisant le service pour le compte du Département et, le cas échéant, à certains départements limitrophes. Les informations sont conservées pour une durée de trois ans, puis traitées conformément aux prescriptions des Archives Départementales dans le respect du Code du patrimoine.

Au terme de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant par courrier le Délégué à la protection des données du Département des Deux-Sèvres, Maison du département, Mail Lucie Aubrac, CS 58880, 79028 Niort Cedex.

### TRANSPORT ADAPTÉ

## **DEMANDE D'INSCRIPTION**



### www.deux-sevres.fr

À partir de l'année 2024/2025, le Département souhaite s'orienter vers une nouvelle politique de prise en charge du transport scolaire des élèves en situation de handicap en permettant aux familles de choisir entre deux options : soit d'accompagner leurs enfants à l'école en ouvrant droit à une indemnisation (remboursement des frais kilométriques par trimestre), soit une prise en charge dite classique de transport collectif.

L'option de transport collectif implique une participation financière au titre de l'année scolaire en cours dont les montants sont les suivants:

**7** ÉLÈVES DE MATERNELLE OU PRIMAIRE : 100 €

**7** COLLÉGIENS : 125 €

**7** LYCÉENS, ÉTUDIANTS : 150 €

Merci de compléter le verso de cet imprimé et de joindre :

- · 1 avis de transport scolaire favorable de la MDPH, en cours de validité ;
- ·1 avis d'orientation scolaire dans le dispositif concerné (ULIS ou autre), émis par la MDPH, en cours de validité.

Afin de garantir le traitement de votre dossier dans les meilleurs délais, merci de nous retourner l'inscription de votre enfant avant le 30 juin 2024 soit par mail, soit par courrier, à l'adresse suivante :

#### **DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES**

Transport Scolaire Adapté - 74 rue Alsace Lorraine - CS 58880 - 79028 NIORT Cedex Tél: 05 49 06 79 45 ou 05 17 18 81 71

transcoladapt@deux-sevres.fr

MODALITES DE PRISE EN C	HARGE DU TRANSPORT DE MON ENFANT
Transport effectué par la famille et indemnisé (Avec une indemnisation des frais kilométrique à la	
Transport collectif (Sous réserve que l'établissemen	nt soit à plus de 3 km du domicile)
En effectuant la demande, je certifie avoir pris co adapté et en accepter les conditions.	onnaissance du règlement départemental du transport scolaire
PROF	FIL DE LA DEMANDE
☐ Transport scolaire existant mais non accessibl☐ Circuit de transport scolaire vers le dispositif c☐ Transports en commun existants mais incapa	concerné (ULIS ou autre) non existant (hors secteur)
Cadre réservé à l'administration	Fait à : le :
	Autre titulaire de l'autorité parentale :